

Label « Culture et Santé en Ile-de-France » Référentiel

• La structuration déployée en faveur d'une politique artistique et culturelle

La structuration d'une politique artistique et culturelle au sein d'un établissement de santé implique des objectifs partagés par l'ensemble de la communauté hospitalière (des personnels aux usagers associés à l'élaboration et à l'évaluation des propositions). Elle suppose :

- L'intégration d'un volet culturel dans le projet d'établissement ;
- La constitution d'une commission culturelle représentative de la diversité des personnels, des usagers, des partenaires culturels ou intervenants, des partenaires territoriaux, etc... qui valide la programmation annuelle et veille notamment à l'évaluation et au recueil des besoins ;
- La nomination d'un « référent culture » assurant la coordination des projets et la mise en place d'une médiation et d'une communication auprès des publics et des partenaires ;
- L'identification de moyens financiers dédiés aux actions culturelles et artistiques. Ces moyens peuvent être complétés par tout partenariat financier pouvant être conclu.

• La programmation artistique et culturelle

La programmation artistique et culturelle doit :

- Intégrer l'ensemble des disciplines artistiques et culturelles : spectacle vivant (théâtre, musique, danse, arts du cirque), arts visuels (arts plastiques, cinéma, vidéo, photographie, arts du numérique), livre et lecture, architecture, patrimoine....
- Faire la place à des formes et des esthétiques contemporaines visant un équilibre entre la diffusion d'œuvres au sein de l'établissement et des propositions de pratique artistique ;
- Impliquer sur la durée des structures culturelles et des artistes qui développent une démarche de création inscrite dans les réseaux publics de production et de diffusion avec un rayonnement territorial, national, voire international ;
- Concerner la diversité des publics de l'hôpital et s'élargir autant que possible à l'ensemble des usagers, des services, ainsi qu'aux personnels soignants et administratifs. Elle est ouverte aux familles des usagers et peut également s'adresser aux publics et structures de proximité.

Par ailleurs, l'organisation de conférences sur des thématiques culturelles peut être prise en compte, dès lors qu'elle s'articule avec la programmation artistique.

• La communication autour de la programmation

La stratégie de communication autour de la programmation artistique et culturelle est un élément fondamental : elle permet de développer la fréquentation sur les actions mises en place et d'assurer leur rayonnement.

L'établissement de santé, favorisera le développement des supports sur lesquels repose la diffusion de l'information (plaquettes, brochures, flyer, affichage, outils de communication interne, relais médiatiques...).

• Le respect de la réglementation des activités artistiques

L'établissement de santé s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment celle relative à l'emploi artistique. Il veille par ailleurs aux formes opératoires des projets (convention de partenariat, prestation de service, contrat de cession, contrat d'engagement, droits d'auteur ...).